

SEANCE DU 7 JUIN 2017

DÉCISION N° 2017 / 24 / RN12Ernée / 1

PROJET DE DEVIATION DE LA RN12 SUR LA COMMUNE D'ERNEE (53)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de la DREAL des Pays de la Loire du 9 mai 2017 demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Isabelle JARRY est désignée comme garante de la concertation préalable organisée sur le projet de déviation de la RN12 sur la commune d'Ernée, dans la Mayenne.

Le Président



Christian LEYRIT